

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Dubreuil

<https://www.cadre21.org/membres/c5527ab4c7fabdeadc884970>

Date d'obtention : 2022-06-15 14:01:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode efficace et complète. Grâce à la trousse, il n'y a pas de chance de faire de mauvaises interventions. C'est un outil pratique et rapide.

Le partenariat est une priorité.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

N'ayant pas encore eu à faire avec des situations de sextage, je ne peux pas dire ce que je changerais par rapport à ça.

Par contre, si je dois avoir à intervenir en lien avec une situation de sextage, il est certain que je vais me référer à la trousse et suivre chaque étape.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rassurer l'élève et bien évaluer la situation.